

## STAGE DE DANSE CREATION

*A partir de 8 ans*

**Du 27 août au 31 août 2018**

**De 10h30 à 12h30**

**« Les stagiaires danseront sur scène pour le  
Festival Cadences 2018 ! »**



**L'ÉCOLE  
DU MOUVEMENT**

26, rue des Maraîchers

33260 La Teste de Buch

ecoledumouvement.lateste@gmail.com ecole-du-

mouvement.com

06.64.29.27.60

Répétitions samedi 14, 21 et 28 septembre de 11h30 à 13h.  
(Suivant la date du festival Cadences 2018)

### Tarifs pour le stage de 5 jours

Pour les élèves de L'École du Mouvement.

5 cours (10 heures) : 100 euros

### FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

### Attention, seulement 15 places disponibles !

*Fiche d'inscription à envoyer à L'École du Mouvement*

*Ci-joint la somme de euros correspondant à l'acompte (50%) de mon inscription au stage. Je verserai le solde à partir de 10h30 le premier jour de stage.*

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement du stage et en accepte toutes les conditions.*

**Je soussigné(e) :**

**Autorise mon enfant :**

*À participer au stage de L'École du Mouvement*

*Le numéro auquel vous pouvez me contacter :*

**Date et Signature :**

### Règlement du stage

1 Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale.

2 La responsabilité du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toutes personnes, stagiaires et accompagnants.

3 Il est fortement conseillé d'avoir une responsabilité civile durant le stage si l'on veut couvrir d'éventuels risques...

4 Le versement de l'acompte rend seul l'inscription définitive. En cas de désistement (sur justificatif médical) 1 mois avant le stage, l'acompte sera restitué à hauteur de 50 %. La semaine précédant le stage, aucun remboursement ne sera possible. Tout stage commencé et interrompu pour une raison quelconque ne peut être remboursé.

5 La direction du stage n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objet personnel des stagiaires. Il est recommandé de ne pas amener d'objets de valeur.

6 La direction se réserve le droit de modifier le déroulement du stage. Elle se réserve également la possibilité de reporter, voire d'annuler le stage. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement.

La fiche d'inscription datée, signée et accompagnée du versement de l'acompte (50 %) doit être envoyée à L'École du Mouvement avant le 15 août 2018.